



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Conseil d'administration du 20/05/2015

Lieu : Marseille

Début de séance : 9 h 45

Membres du CA présents :

Philippe Lours (Institut Mines Télécom)
Françoise Rieg-Falson (Université Lyon 1)
Pierre Chiappetta (Université Aix-Marseille)
Bernard Legube (CUE Limousin Poitou-Charentes)
Philippe Lecoœur (Université Paris Sud)
Bernard Journet (ENS Cachan)
Minh Chau Pham (Université Paris Diderot)
Christian Valentin (IRD)
Daniel Chillet (Université Rennes 1)
Martin Schwell (Université Paris-Est Créteil)
Pascal Gantet (Université Montpellier 2)
Marie-France Barthet (Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées)
Noureddine Manamanni (Université de Reims)
Nathalie Bernardie (Université de Limoges)

Membres invités :

Jacques Erschler (Consortium USTH)
Céline Gaussen (Consortium USTH)
Yannick Giraud-Héraud (département Espace)

1) Approbation du compte-rendu du CA du 3 février 2015. Cf. annexe

Yannick Giraud-Héraud demande à ce que le nom du Master Espace soit corrigé sur le compte-rendu du CA. Sur le compte-rendu, il est indiqué : Space (Earth observation - Satellite technologies). Il faut ajouter Astrophysics. Le nom du Master est modifié comme ce qui suit : Space (Earth observation - Astrophysics - Satellite technologies)

Avec cette modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Arrêt des comptes

Céline Gaussen présente aux membres l'audit réalisé par Julien Duffau (cabinet Euraudit) qui est le Commissaire aux comptes de l'association. Celui-ci a procédé à l'examen des comptes et n'a relevé aucune anomalie. La gestion des comptes a été faite en toute bonne foi et conformément aux réglementations comptables. L'examen de l'exécution des subventions n'a pas révélé non plus d'anomalie.

Présentation par Bernard Legube du rapport financier de l'association (cf. annexes Assemblée Générale).

En 2014, le bilan financier présente un excédent de 26 212 euros. Cela s'explique d'une part du fait que la subvention qui a été accordée par le MENESR a été doublée par rapport à ce qui était attendu et ce qui avait été accordé les années précédentes. D'autre part, en raison du déficit budgétaire de 2013, le nombre de missions de coordination prises en charge par le Consortium USTH a été considérablement réduit en 2014. Enfin, 3 établissements ont réglé deux fois les cotisations dues d'où une avance de 7500 euros. (Pour régulariser cette situation, ces établissements sont considérés comme ayant déjà acquitté leur cotisation 2015 ; il s'agit de l'Université de Montpellier, l'INSA Toulouse et l'Université Paris Sud).

Bernard Legube indique que cet excédent va permettre de prendre en charge deux missions de plus pour le Directeur Général des services de l'USTH, Gérard Gasquet. Yannick Giraud-Héraud souhaiterait que l'argent disponible soit mis en priorité à la disposition des départements pour des missions de coordination. Il est rappelé que lors du recrutement de Gérard Gasquet, effectué en période de crise de l'USTH, le Ministère s'était engagé verbalement à prendre en charge un certain nombre de missions pour son retour en France en cours d'année. Marie-France Barthet rappelle que lorsqu'il est arrivé en poste, elle s'était engagée de son côté à la prise en charge, par le consortium, des missions en France de ce dernier, mais seulement pour une année, pas de manière pérenne. Il y aura 4 missions de coordination en 2015 pour Gérard Gasquet. La qualité du travail et de l'engagement de Gérard Gasquet pour l'USTH est par ailleurs soulignée par Pascal Gantet qui a dirigé le département Biotechnologie-Pharmacologie au cours de ces 4 dernières années.

Bernard Legube présente ensuite le budget prévisionnel pour 2015 avec une bonne nouvelle apprise récemment, le renouvellement en 2015 de la subvention MENESR d'un montant de 100 000 euros.

L'arrêt des comptes est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

3) Préparation de l'AG à suivre

Bernard Legube présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Françoise Rieg-Falson soulève un point qui avait été évoqué par Bernard Legube en réunion de bureau, l'éventualité d'une prise en charge par le Consortium USTH des billets d'avion pour les missions d'enseignement à l'USTH. Cela impliquerait une augmentation des cotisations. Avec 160 missions par an, avec en moyenne un billet d'avion à 1000 euros, si le montant de la cotisation est doublé (5000 euros), il faudrait encore demander un soutien supplémentaire au Ministère de l'ordre de 60 000 euros. Philippe Lecoeur précise qu'il serait alors possible de négocier des tarifs préférentiels avec Air France si les commandes de billets étaient centralisées.

Marie-France Barthet intervient sur le fait que s'il s'agit d'une bonne idée et d'un geste important pour les établissements, il faut se rappeler que les Ministères font déjà de gros efforts financiers pour l'USTH et qu'en cette période difficile, il n'est pas évident qu'ils puissent fournir de plus gros efforts.

Pour supporter un tel coût, le nombre de missions pourrait aussi être réduit. Cependant, il faut rester très prudent car d'une part certains établissements n'ont qu'une ou deux missions par an à l'USTH et d'autre part, d'autres ont un organisme financeur. Il faut prévoir également la gestion administrative

de cette prise en charge supplémentaire. Il pourrait y avoir un système simple de validation qui ne prendrait que peu de temps ou alors il faudrait prévoir un vacataire et dans ce cas, cela engendrera un coût supplémentaire. Le Consortium va étudier la question qui sera soumise à l'AG de ce jour.

10h30 : fin du Conseil d'Administration.

~~Ph. LEGIBRE~~

B. LEGIBRE

